



Guide

# La labellisation des projets d'énergie citoyenne par Énergie Partagée

Novembre 2021



Visite du parc éolien de Mauges Éole

Les projets de production d'énergie renouvelable qui adoptent une démarche particulièrement ouverte et bénéfique pour les territoires (en terme de retombées et de gouvernance locales) doivent être identifiables.

C'est l'objectif du label Énergie Partagée de reconnaître et valider ces démarches exemplaires sur la base de critères précis répartis sur 5 axes, et de les valoriser par l'utilisation d'un logo distinctif.



> Une démarche



> Une ambition commune



> Un outil d'évaluation



> Un label

## Pourquoi un label ?

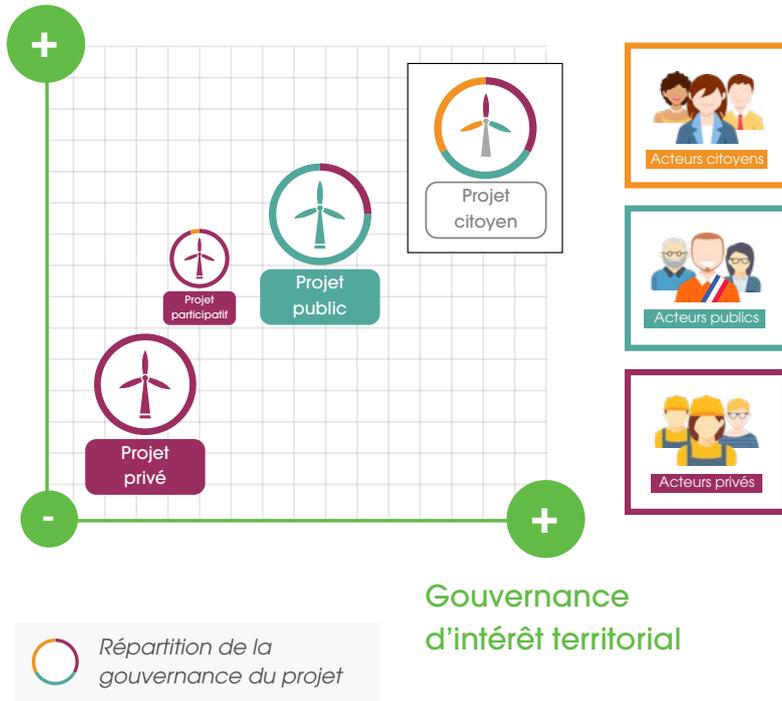
En faisant entrer les projets dans le mouvement de l'énergie citoyenne, ce label :

- Apporte aux projets une reconnaissance et une visibilité
- Distingue les démarches de projets particulièrement bénéfiques pour les territoires
- Établit un cahier des charges référence pour ces projets



# 1. LA DÉMARCHE : POUR ET AVEC LE TERRITOIRE

## Retombées territoriales



Énergie Partagée œuvre pour un système énergétique sobre, efficace, 100% EnR avec une participation active des habitants et des communautés humaines aux décisions dans une logique de partage et de solidarité.

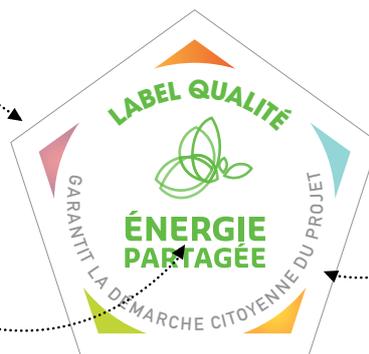
Sa stratégie pour y parvenir est de faire advenir partout où cela est possible des projets citoyens tels que définis par les piliers de la Charte Énergie Partagée : ancrage local, finalité non spéculative, gouvernance démocratique et écologie.

## LE LOGO DU LABEL

Afin de certifier la qualité des démarches des porteurs de projets, Énergie Partagée leur propose de labelliser leur projet. Ce label est accessible à tous les projets qui en font la demande et s'appuie sur une procédure d'évaluation réalisée par l'association Énergie Partagée. Ce label est privé et s'appuie sur le régime de licence de marque (art L 714-1 al.3 du CPI).

Forme pentagonale pour illustrer les 5 axes d'évaluation et rappeler le cadre d'action national

Référence à la charte du mouvement Énergie Partagée, déjà bien identifié.



Une signature descriptive permettant de clarifier l'intention du label.



**Le label vient couronner des projets à gouvernance locale, ouverts, hybrides, réalisés dans l'intérêt du territoire** et les distingue de projets privés ou recourant à une participation uniquement financière des habitants.



**Il s'applique à chaque projet ou installations d'énergie renouvelable,** et non à leurs porteurs (collectifs ou sociétés juridiques).

### 3. LA BOUSSELE : L'OUTIL D'ÉVALUATION DU LABEL

Énergie Partagée a développé la Boussole de l'énergie citoyenne : un outil d'évaluation permettant d'apprécier les qualités et les axes de progression de la démarche des projets citoyens d'énergie renouvelable.

La reconnaissance nationale du label et le maintien de sa qualité dans le temps se font tout autant par un suivi attentif de la part du mouvement Énergie Partagée que par une adhésion forte des porteurs de projet à la philosophie et aux principes d'action qui sous-tendent ce label.

Pour cela, Énergie Partagée propose une **logique de co-évaluation des projets, partagée entre les porteurs et les équipes de notre mouvement**, sur les cinq dimensions du label.





Un projet citoyen s'ancre dans une démarche collective. Les acteurs locaux (habitants, associations, entreprises, agriculteurs), avec le renfort d'acteurs publics ou de l'ESS, doivent être en mesure d'y garder la maîtrise des grandes décisions.

Pour cela, **la dimension de « l'intérêt territorial » caractérise la représentation des acteurs locaux et de leurs intérêts dans le projet.** L'objectif poursuivi est que cette présence soit suffisamment forte et diversifiée afin que ces acteurs puissent construire et représenter ensemble ce que serait « l'intérêt collectif du territoire » dans le projet, tout au long de son déroulement. Cette construction collective de l'intérêt territorial est la clé de voûte qui permet une bonne appropriation du projet par son territoire et, réciproquement, la bonne prise en compte des enjeux du territoire dans le projet.

En outre, les porteurs de projets ont conscience de l'enjeu de développer une finance éthique qui propose une solution d'épargne pour les Français servant à financer durablement la transition écologique. Ainsi, ils cherchent à mobiliser au maximum l'épargne des particuliers et les capacités d'investissement des collectivités afin de maximiser les retombées économiques locales. Aussi, est-il impératif que le projet propose à tous les habitants de participer à son financement, autant que des modalités permettant aux habitants de se mobiliser autour du projet ou de s'y impliquer.

### Les conditions d'obtention du label sur cette dimension sont :

1. Sur le long terme, les acteurs locaux et citoyens et leurs intermédiaires pesent a minima 40 %<sup>1</sup> dans l'actionariat de la (future) société de projet, en fonds propres et quasi fonds propres (actions, comptes courants d'associé, autres outils).
2. Les habitants peuvent participer au financement des fonds propres du projet, directement ou indirectement.



3. Sur le long terme, plus de 30 habitants (interco ou interco voisine) sont actionnaires directement ou indirectement.<sup>2</sup>
4. Des actions de sensibilisation ou de formation en direction des acteurs locaux sont menées dans le cadre du projet.

<sup>1</sup> Dans le cas où le projet inaugure un partenariat de long terme, il est possible de descendre jusqu'à 30 % au minimum.

<sup>2</sup> On considère que dans un projet citoyen, les collectivités ne peuvent pas être les seuls outils de l'intermédiation des habitants

## Dynamique locale

Faire travailler les compétences locales et rechercher la mobilisation du territoire.



Les porteurs de projet cherchent à maximiser les retombées économiques et non-économiques pour le territoire. Pour cela, ils engagent des moyens sur la mobilisation locale et articulent leur projet à la politique publique des collectivités locales. Ils tissent également des liens avec d'autres initiatives citoyennes, afin que le projet serve la transition à l'échelle territoriale. Les porteurs de projet s'appuient sur les compétences des acteurs locaux, afin de les faire bénéficier d'une partie de la création de valeur liée au projet. La rentabilité économique du projet doit donc également servir ces objectifs.



### Les conditions d'obtention du label sur cette dimension sont :

5. Les partenaires sécurisent :
  - du temps dédié à l'animation et la communication au service de la mobilisation de l'épargne locale (dans les dépenses de développement et d'investissement)
  - un budget d'animation locale, suffisant au regard du rapport risque/rentabilité et de la taille du projet (dans les dépenses d'exploitation).
6. Les compétences locales utiles à l'animation et à la mise en oeuvre du projet sont identifiées et sollicitées.

## Gouvernance partagée

Toutes les décisions au sein de la société de projet sont prises de façon démocratique et transparente.



L'objectif de chaque partenaire d'un projet citoyen n'est pas de chercher à construire le meilleur projet pour lui-même, mais bien de construire un projet qui soit bon pour tous.

Pour cela, la dimension de la gouvernance partagée mesure comment le projet organise concrètement les décisions et met en oeuvre des mesures concrètes afin que l'intérêt collectif du territoire prime dans les grandes orientations du projet. Pour cela, il est nécessaire que les acteurs qui participent à cette vision collective aient accès à une information transparente sur la réalité du projet et des choix à arbitrer.

Les projets citoyens - parce qu'ils émanent du territoire - encouragent également une forme de "participation élargie" notamment en rendant compte de leur activité et de leurs actualités aux habitants même non actionnaires.

### Les conditions d'obtention du label sur cette dimension sont :

7. Toutes les décisions structurantes pour le projet sont adoptées à la majorité qualifiée et les partenaires locaux et citoyens ne peuvent pas se faire imposer une décision par les partenaires privés.
8. Les informations essentielles et la composition des instances de pilotage du projet sont partagées avec toutes les parties prenantes concernées, et visibles sur le site internet du projet.
9. Les liens d'intérêt avec les entreprises fournisseurs ou clientes du projet sont portées à connaissance des actionnaires et formalisés dans les contrats.

## Finance éthique et citoyenne

Mobiliser l'épargne des ménages et les capacités d'investissement des collectivités.



Dans l'énergie comme dans la finance, le système qui s'est imposé depuis des décennies à l'échelle de la planète repose sur l'exploitation effrénée des ressources, la recherche du profit et sur l'illusion de la croissance sans limite.

Aussi, l'enjeu de sortir des énergies fossiles est aussi financier : désinvestir notre épargne des secteurs prédateurs pour la réorienter vers des secteurs durables est un objectif du Mouvement Énergie Partagée.

Les porteurs de projets ont conscience de l'enjeu de développer une finance éthique qui propose une solution d'épargne pour les Français servant à financer durablement la transition écologique. Ainsi, ils cherchent à mobiliser au maximum l'épargne des particuliers et les capacités d'investissement des collectivités afin de maximiser les retombées économiques pour les territoires.

**Les conditions d'obtention du label sur cette dimension rejoignent celles de l'intérêt territorial.**



Même si toute infrastructure génère des impacts, les porteurs d'un projet citoyen cherchent à minimiser autant que possible l'impact de ces installations ; ils s'inscrivent aussi durablement dans une logique de réduction des consommations d'énergie. La traduction opérationnelle de cette dimension écologique du projet dépend de chaque filière (examinée selon des guides de référence) et des contextes locaux. Ici, les critères sont susceptibles de modification en fonction des évolutions techniques et réglementaires.

### Les conditions d'obtention du label sur cette dimension sont :

- 10.** La connaissance des enjeux environnementaux locaux est bonne, si possible complète avec des retours d'expérience sur des installations similaires
- 11.** Dans le cas d'un projet sans étude d'impact environnemental (EIE), la collectivité des actionnaires a conscience des impacts bruts du projet sur son environnement local et cherche à les atténuer voire les éviter, via des mesures concrètes..
- 12.** Les enjeux environnementaux identifiés ne doivent pas être rédhibitoires pour Énergie Partagée (critères de référence définis par filière).



## 4. LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DES PORTEURS ET D'ÉNERGIE PARTAGÉE

La labellisation correspond à l'entrée du projet dans le mouvement Énergie Partagée.

Il rejoint ainsi de nombreux autres projets qui œuvrent collectivement à démontrer que la transition énergétique locale et maîtrisée par les citoyens est en progression. **Il rejoint également un mouvement national, identifié par les pouvoirs publics et capable de représenter et défendre les besoins et intérêts des projets citoyens d'énergie renouvelable en France.**

Ainsi, dans une logique équilibrée, l'obtention du label accorde de **nouvelles possibilités pour le projet**, et comporte **des engagements envers le mouvement Énergie Partagée.**

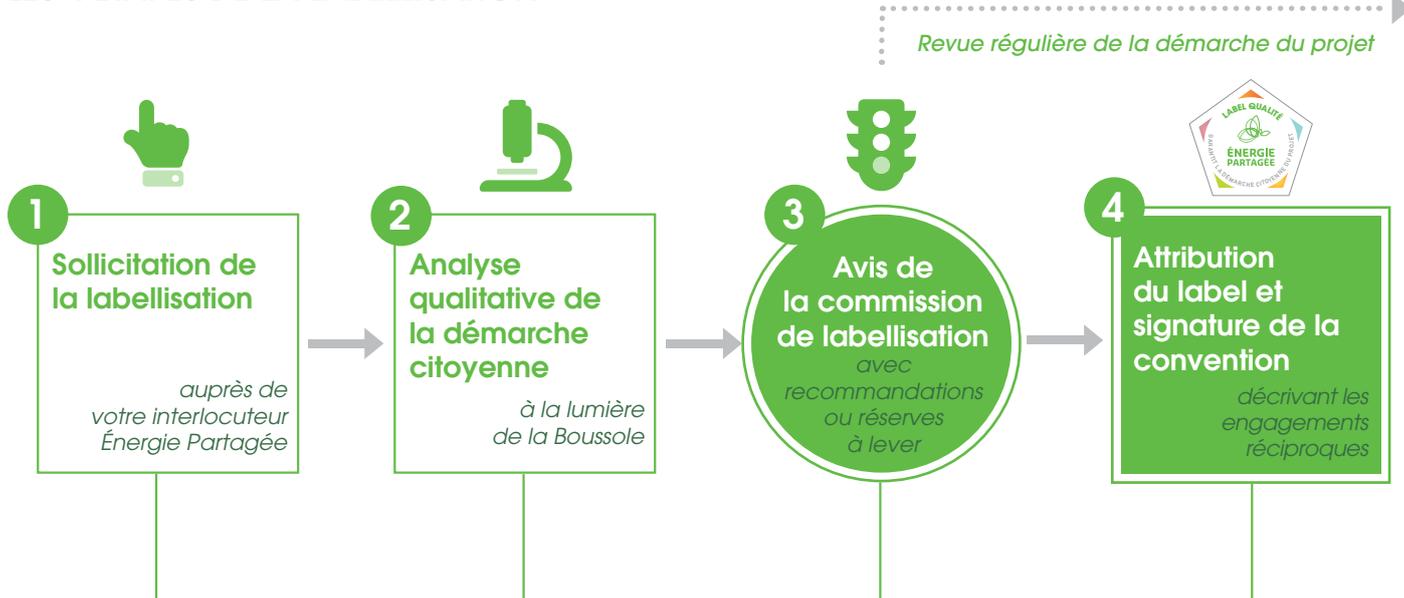
Services d'Énergie Partagée aux projets et installations labellisés		Engagements du porteur de projet	
Offre de visibilité	Distinction du projet sur la <a href="#">carte des initiatives citoyennes du site internet d'Énergie Partagée</a> , qui est la carte de référence sur l'énergie citoyenne en France.	Respect de la labellisation	Suivre les éventuelles recommandations émises par la Commission de labellisation (composée d'administrateurs d'Énergie Partagée)
	Création d'une <a href="#">page internet dédiée au projet</a> avec l'appui de nos équipes (rédaction par professionnel : option payante)		Poursuivre la démarche citoyenne tout au long de la vie du projet et transmettre les informations nécessaires au suivi de la labellisation dans le temps.
Accès à des solutions	Possibilité de solliciter <a href="#">les outils de financement d'Énergie Partagée</a> .	Affichage de la labellisation	Afficher le logo attestant de la labellisation du projet, et en promouvoir la démarche (se référer aux consignes d'utilisation).
	<b>Accès aux partenariats opérationnels :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Offre de financement dédiée aux coopératives qui portent des toitures photovoltaïques (en partenariat avec La Nef)</li> <li><a href="#">L'offre assurantielle de la MAIF pour les toitures solaires photovoltaïques</a>, partenaire d'Énergie Partagée</li> </ul>		Tenir à jour les informations relatives au projet sur le site Énergie Partagée, en lien avec les équipes du mouvement.

**En adhérant à l'association Énergie Partagée**, les personnes morales qui portent un projet ou gèrent une installation labellisés auront aussi accès à :

- une réduction tarifaire pour l'outil EPICES de supervision et d'exploitation des centrales
- une réduction tarifaire pour l'outil de gestion du sociétariat Coophub
- un appui dans la durée au montage de projet et un suivi par son réseau régional
- un centre de ressources
- des réductions tarifaires sur nos formations
- un réseau d'acteurs expérimentés dans toute la France
- la possibilité de défendre leurs intérêts via notre activité de plaidoyer

## 5. COMMENT FAIRE LABELLISER SON PROJET ?

### LES 4 ÉTAPES DE LA LABELLISATION



#### La prise de contact :

- **via l'animateur/trice** de votre réseau régional,
- **via un ou une chargé-e d'investissement** (enjeu de financement identifié, projet d'envergure, en codéveloppement).

#### Le formulaire de labellisation

**unique** enregistre les caractéristiques et éléments de compréhension du projet pour son instruction. Il servira également à actualiser les données et informations utiles.

**L'évaluation** confronte les indications de la démarche aux 5 dimensions du label.

#### Une commission de labellisation

supervise l'activité de labellisation. Elle se réunit pour donner un avis et émettre des recommandations ou des réserves sur la démarche citoyenne du projet après une évaluation par l'outil Boussole d'Énergie Partagée. Elle est composée d'administrateurs volontaires de l'association.

#### L'avis de la commission

est communiqué dans un délai d'un mois maximum.

#### Les projets se revendiquant de la Charte des Centrales Villageoises

sont automatiquement labellisés.

#### Le projet labellisé

reçoit tous les éléments d'affichage permettant de valoriser sa distinction et peut faire l'objet d'une communication d'Énergie Partagée.

#### L'adhésion à l'association Énergie Partagée n'est pas requise pour solliciter la labellisation d'un projet.

Néanmoins, elle mobilise les efforts et les outils de l'association qui défend et valorise ces projets et leurs démarches exemplaires.

Ainsi, l'adhésion est une suite logique dans l'apprentissage et la montée en compétence des projets qui engagent une démarche citoyenne.

## GUIDES & ÉTUDES D'ÉNERGIE PARTAGÉE



### Les retombées économiques locales des projets citoyens

Maîtrisés et financés par les collectivités et les habitants, les projets citoyens d'énergie renouvelable ne se contentent pas de favoriser une meilleure adhésion locale aux projets énergétiques. Ils génèrent des revenus locaux bien supérieurs aux projets classiques notamment par le biais de l'investissement citoyen et du recours à des prestataires locaux.

> <https://energie-partagee.org/ressource/etude-retombees-eco-2/>



### Vos territoires sont pleins d'énergie et vos citoyens aussi

Énergie Partagée publie un guide d'approche de l'énergie citoyenne à destination des acteurs publics locaux : élu.e.s et agent.e.s des collectivités locales. Quel intérêt pour les territoires ? Quel rôle pour les collectivités ? Ce guide est illustré de 6 retours d'expérience.

> <https://energie-partagee.org/ressource/publi-collectivite-2021-2/>



### Codévelopper un projet EnR citoyen : comment concilier les intérêts privés et territoriaux ?

Les projets territoriaux de production d'énergie renouvelable réunissent à la même table une variété d'acteurs qui n'ont pas toujours les mêmes méthodes ni les mêmes intérêts. Énergie Partagée trace quelques pistes de coopération pour respecter les valeurs de chacun

> <https://energie-partagee.org/ressource/codeveloppement-note-synthese/>



Inauguration du parc solaire Le Watt Citoyen (34)

Énergie Partagée fédère, accompagne et finance les initiatives de production d'énergie renouvelable portées et maîtrisées par des collectifs citoyens et des collectivités locales.

Guide réalisé avec le soutien de :



Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen (FSE) et soutenu par l'avis en tant qu'organisme intermédiaire de FSE dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020.

